



Vol des pourboires, par le directeur dans un restaurant du groupe

Par **saja**, le **02/08/2009** à **16:31**

Bonjour,

Je travaille dans la restauration, dans une grande chaine, du groupe Accor.

Lorsqu'un client s'en va sans payer, le directeur règle l'addition avec les pourboire du personnel ; car il y a énormément de monde et pas assez de personnel pour faire le gendarme; entre 200 et 300 couverts/jour.

A t'il le droit de faire cela ? et ces grands groupes ne possèdent t'ils pas des assurances pour cela ?

D'avance je vous remercie.